

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES DE 2^E CYCLE EN FISCALITÉ

CRÉDITS EXIGÉS : 30

PROFIL DES ÉTUDES*	CR
Activités pédagogiques obligatoires (30 crédits)	
FIS716 Fiscalité et prise de décision	3
FIS729 Fiscalité I	3
FIS730 Interprétation, administration, litige fiscal	3
FIS732 Fiscalité II	3
FIS733 Fiscalité III	3
FIS734 Fiscalité IV	4
FIS736 Politique économique et enjeux de finances publiques	4
FIS739 Recherche fiscale et méthodologie	4
FIS754 Droit civil et corporatif	3
OU	
CTB723 Compréhension de l'information comptable	3

L'activité FIS 754 est obligatoire pour les étudiantes et étudiants détenant un grade de 1^{er} cycle en administration ou en économique. L'activité CTB 723 est obligatoire pour les étudiantes et étudiants détenant un grade de 1^{er} cycle en droit.

*Pour ceux qui ont suivis les cours de l'ancienne version du programme, ceux-ci seront reconnus comme tels.